

Mise à l'enquête complémentaire (C)

N° CAMAC : 230053

A. AVIS D'ENQUETE

Référence communale

2012.1

Données générales

Compétence M ou ME (*) : (ME) Municipale Etat

1. **Commune (*) :** Le Mont-sur-Lausanne
2. **Lieu-dit :**
et/ou adresse (*) : Chemin de Longeraie 18
3. **Coordonnées (E / N) (*) :** 2538065 / 1157235 (coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250)
4. **No de parcelles (*) :** 1130
5. **No ECA :**
6. **Note recen. architectural :**

Acteurs (si plusieurs, ajouter en page n° 14)

7. Propriétaire (*) :

Nom, Prénom : GUERDOU, ALEXANDRE ET GONZALEZ RODRIGUEZ, ELENA **Raison sociale :**
Adresse : Chemin de Longeraie 18 **Tél. :**
NPA / Localité : 1052 LE MONT-SUR-LAUSANNE **E-mail :**

Promettant acquéreur :

Nom, Prénom : **Raison sociale :**
Adresse : **Tél. :**
NPA / Localité : **E-mail :**

Droit distinct et permanent :

Nom, Prénom : **Raison sociale :**
Adresse : **Tél. :**
NPA / Localité : **E-mail :**

8. Auteur des plans (*) (personne physique selon art. 72 RATC)

Projet nécessitant : Architecte Ingénieur Exception art. 106 LATC
Nom, Prénom : RATIUS, MARIUS **N° reg. mandataire :** 4618
Profession : Architecte
Raison sociale : 1POINT2 SA **E-mail :** info@1point2.ch
Adresse : Ch. de la Plantaz 16 **Tél. :** 021 320 63 63
NPA / Localité : 1024 ECUBLENS **Fax :**

9. Nature des travaux principale (*) : (une seule coche possible)

Adjonction Agrandissement Changement / nouvelle destination des locaux
 Construction nouvelle Démolition partielle Démolition totale
 Reconstruction après démolition Reconstruction après incendie Rénovation totale
 Transformation(s)

10. Description de l'ouvrage (*) :

Construction de dépendances (Garages à voiture), abri vélo, cabanon jardin, véranda, pergola, mezzanines et fenêtre de toit Villa A. Modification des sous-sol et modifications des fenêtres. Emplacement des plantations des arbres, ainsi de l'arbre de compensation.

11. Demande de dérogation (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

Mise à l'enquête complémentaire (C) - 230053

Particularités

12. a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) : Oui Non
- b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)
- c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
13. a) Le projet implique un défrichement de m² (cocher aussi la question N° 105)
- b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie
- c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)
14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38) I II III IV
15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : 193074 N° FAO : P-133-52-1-2020-ME
17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) : Oui Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 28.8.24 au 26.9.24

AM
Aab
AG
EEN

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20. Maître de l'ouvrage (*) :

- 01 CFF
 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF
 07 Swisscom
 08 La Poste
 10 Canton
 11 Entreprise de droit public d'un canton
 15 Commune
 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)
 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)
 22 Institution de prévoyance, caisse de pension
 23 Caisse maladie, SUVA
 24 Banque, fond immobilier, holding financière
 31 Usine d'électricité privée
 32 Usine à gaz privée
 33 Chemin de fer privé
 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)
 42 Coopérative de logement
 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)
 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)
 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)
 61 Particulier et hoirie
 63 Organisation internationale, ambassade
 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.) :

Nom, Prénom : GUERDOU ALEXANDRE, GONZALEZ RODRIGUEZ Raison sociale : ELENA + BHALERAO AMOL, MAGEL LILIAN

Adresse : Chemin de Longeraie 18 Tél. :
 NPA / Localité : 1152 LE MONT SUR LAUSANNE E-mail :

21. Direction des travaux (*) :

Nom, Prénom : RATIU, MARIUS Raison sociale : 1POINT2 SA
 Adresse : Ch. de la Plantaz 16 Tél. : 021 320 63 63
 NPA / Localité : 1024 ECUBLENS E-mail : info@1point2.ch

C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

30. Genre de construction (*) : Bâtiment Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur
31. Type d'ouvrage (*) :
- Approvisionnement en eau / énergie 11 Alimentation en eau
 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques
 14 Chauffage à distance
 19 Autre
- Elimination des déchets 22 Ordures ménagères
 23 Autres déchets
- Infrastructure routière, parking 34 Route, place de stationnement
 35 Parking couvert
- Autre transport et communication 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)
 42 Constructions pour les bus et tramway
 43 Constructions pour la navigation
 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)
 49 Autres constructions vouées aux transports

Mise à l'enquête complémentaire (C) - 230053

- Education, recherche, santé,
loisirs, culture
- Autres infrastructures
- Agriculture, sylviculture
- Industrie, artisanat,
commerce, services,
administration
- 51 Ecole, système d'éducation (jusqu'au niveau maturité)
- 52 Formation supérieure ou recherche
- 53 Hôpital
- 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale
- 55 Autre établissement de santé spécialisé
- 56 Installation de loisirs et de tourisme
- 57 Eglise et bâtiment à but religieux
- 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments
- 59 Salles omnisports et salles de sport
- 61 Aménagement de berges et barrages
- 62 Constructions pour la défense nationale
- 69 Autres infrastructures
- 71 Maison individuelle à un logement, isolée
- 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle
- 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement
- 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation
- 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale
- 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation
- 79 Autre construction en rapport avec l'habitation
- 81 Construction agricole
- 82 Construction sylvicole
- 91 Fabrique, usine, atelier
- 92 Halle, dépôt, silo, citerne
- 93 Bât. administratif, bureaux
- 94 Bât. commercial, magasin
- 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc...
- 96 Autres hébergements de courte durée
- 99 Autre construction destinée à des activités économiques

Situation

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :
- 5 m 10 m 25 m 50 m
- 100 m 250 m 500 m 1000 m
34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :
35. Dans un plan général d'affectation (PGA)
 Dans un plan partiel d'affectation (PPA)
 Dans un plan de quartier (PQ/PQCM) Nom et/ou No de la zone : Zone de Villas
36. Secteur de protection des eaux : Au ÜB (Si zones S, cocher la question N° 115)
37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire
 (joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été
 délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

Bruit

38. a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation
- b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14.
 (joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV))

Eau potable, défense incendie

40. Alimentation en eau de boisson : Réseau public Alimentation privée
41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante : Existante Projetée
- Distance [m] : 98

Ramassage des déchets

42. a) Conteneurs ordures ménagères Existant Projeté
 b) Différenciés Existant Projeté
 c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

Suppression des barrières architecturales

43. La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RATC)
 Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RATC sont remplies

Equipements, Installations

49. Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)
 Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357)

Déchets de chantier

50. Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m³ ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. [lien](#)

D. SURFACES, VOLUME, COÛT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60. Surface totale des parcelles [m ²]	1619	0	0	1619
61. Surface totale en zone à bâtir [m ²] (A)	1619	0	0	1619
62. Surface bâtie [m ²] (B)	202	0	0	202
63. Surface brute utile des planchers [m ²] (C)	404	0	0	404
dont consacrée au logement [m ²]	404	0	0	404
64. Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				.12
Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				.25
65. Cube SIA [m ³]	1902	79	0	1981
66. Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]				
Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)	1500000	CFC 1 à 5 [CHF]		1700000

E. BÂTIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (*)				
Nb total de nouveaux bâtiments	0	Avec logements	0	Sans logements
Nb total de bâtiments transformés	2			
Nb total de bâtiments démolis	0			
<i>(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)</i>				

F. PLACES DE STATIONNEMENT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80. Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	0	0	0	0
81. Couverts, garages extérieurs	2	0	0	2
82. Places non couvertes	4	0	0	4
83. Total (à reporter sous question N° 10) <i>(Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)</i>	6	0	0	6
84. Nombre de places de stationnement pour les vélos <i>(avec ou sans l'assistance électrique)</i>	8	0	0	8

Mise à l'enquête complémentaire (C) - 230053

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche bâtiment [1]

B1 Type de travaux (*): Bâtiment transformé
 B2 N° de parcelle (*): 1130
 B3 N° ECA:
 B4 Rue/lieu (*): Chemin de Longeraie 18
 B5 Dénomination du bâtiment: Villa A
 B6 Nombre d'entrées avec adresse:

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7 Catégorie de bâtiment (*): Bâtiments à plusieurs logements, exclusivement à usage d'habitation
 Classe: Maisons à deux logements
 B8 Surface au sol du bâtiment [m²]: 101
 B9 Surface brute utile des planchers [m²]: 202
 B10 Surface brute des planchers pour le logement [m²]: 202 Pour les activités [m²]: 0
 B11 Cube SIA [m³]: 994
 B12 Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux): 3
 B13 Nombre total de logements après travaux (*): 1
 Nb 1 pce: Nb 2 pce: Nb 3 pce:
 Nb 4 pce: Nb 5 pce: Nb 6 pce ou plus: 1
 B14 Bâtiment transformé (*): les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements: Non

CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE

Aide pour la saisie: [lien](#)

B15 Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (*):
 Principal: Pompe à chaleur PAC pour un seul bâtiment
 Secondaire:
 Puissance du générateur de chaleur principal [KW]: 11

B16 Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (*):
 Pour générateur principal: Air
 Pour générateur secondaire:

B17a Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (*):
 Principal: Pompe à chaleur PAC
 Secondaire:

B17b Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (*):
 Pour générateur principal: Air
 Pour générateur secondaire:

B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire): Oui Non

Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#) (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes Oui

UH
 Ab
 EG
 EGR

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :
Façade crépis tons blancs
Mode de couverture, couleur :
Couverture en tuile rouge
- Type de fermeture : Stores Volets
- b) Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²
44. Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux
(cocher aussi la question No 408)
45. a) Ascenseur, monte-charge : Electrique Hydraulique
b) Rampe/plate-forme ajustable : Electrique Hydraulique
c) Contenance du réservoir d'huile : litres
d) Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio : Antenne collective Antenne extérieure Antenne intérieure
 Parabole Câble télé-réseau

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

Isolation thermique

Compétence
M ME

48. Qh (MJ/m².an) : 148 Informations complémentaires :
Qhli (MJ/m².an) : 196 Informations complémentaires :
453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli
b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli
- Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1
Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72**
- Surface de référence énergétique
SRE : 268.8 Informations complémentaires :
465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation EN 6
468. Serres artisanales ou agricoles chauffées EN 7
474. Halles gonflables EN 8
- Installations techniques du bâtiment**
449. Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées 75
450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) 65A
b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) 65B
c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) Annexe
456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd
461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables EN-VD 72
462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire EN 3
463. Installation de ventilation EN 4
464. Installation de réfrigération / humidification EN 5
466. Installation de production d'électricité par combustible EN 9
475. Résidences secondaires EN 3
- Divers**
470. Installation de chauffage en plein air EN 10
471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN
473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m²
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage EN 12
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation EN 13
476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) EN-VD 15
477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application
Précisez l'article :

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)

LM AS
Acte EGR

L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

Environnement

101. Situation particulière
 Dans un plan cantonal d'affectation
 Dans un plan cantonal de protection (*sauf Lavaux*)
- 102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.) (répondre aussi à la question N° 12) (*) Oui Non
- 102.2 Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*) Oui Non
- 102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole. 66 A
- 102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole). 66 B
- 102 A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)
- 102 B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
103. Dans l'aire forestière
104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt
105. Le projet implique un défrichement de [m²] : Annexe
(cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)
- 106 A. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) : Oui Non 43 - DN
 Les cartes de danger naturel doivent être consultées sur le [guichet cartographique cantonal](#) (thème dangers naturels)
- Inondations (INO) - Chutes de pierres et blocs (CPB)
 - Laves torrentielles (LTO) - Effondrements (EFF)
 - Glissements de terrain permanents (GPP) - Avalanches (AVA)
 - Glissements de terrain spontanés (GSS)

IMPORTANT : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le [formulaire 43 DN](#) pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.

Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisés.

- 106 B. Dans un site pollué
(en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)
 Ancienne décharge Site industriel pollué Lieu d'accident
107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection
(selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)
108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage
110. Dans une région archéologique
111. Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne)
(Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)

Préservation du parc locatif

Travaux et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants

- 112.1 a) Démolition, transformation, rénovation totale ou partielle supérieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée par les travaux **seulement lorsque l'immeuble existant comprend au moins trois logements loués en dernier lieu (même vacants)** 53
- b) Changement de destination d'un logement existant loué en dernier lieu (même vacant), avec ou sans travaux, pour l'utiliser sous une autre forme que celle prévalant au moment de la requête. 53
- Procédure simplifiée**
- 112.2 a) Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée. 53 B
- b) Rénovation ne concernant qu'un ou deux appartement(s) loué(s) isolé(s). 53 B

Logement d'utilité publique

- 112.3 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) 54

Bruit

113. Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB Annexe
(rapport acoustique nécessaire)
114. Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit

LM
 Aab
 Elk

Protection des eaux		Annexes
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)	<input type="checkbox"/>
116.	Projet situé à moins de 20 m de : <input type="checkbox"/> la rive d'un lac <input type="checkbox"/> d'un cours d'eau à ciel ouvert <input type="checkbox"/> d'un cours d'eau sous voûtage	
Gestion des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)		
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau <input type="checkbox"/>	Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210) <input type="checkbox"/>
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, etc.) <input type="checkbox"/>	Ouvrage d'infiltration <input type="checkbox"/>
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	<input type="checkbox"/>
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)	<input type="checkbox"/>
Eaux usées		
121.	Evacuation sans passer par une STEP	<input type="checkbox"/>
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	<input type="checkbox"/>
123.	Raccordement à la fosse à purin	<input type="checkbox"/>
		52
Réseaux routier et ferroviaire		
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)	<input type="checkbox"/>
		62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci	<input type="checkbox"/>
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale	<input type="checkbox"/>
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)	<input type="checkbox"/>
		Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant	<input type="checkbox"/>
M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES		
Locaux occupant des travailleurs		
150.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr <input type="checkbox"/>	43, 51, 64
	b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série <input type="checkbox"/>	43, 51, 64
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)	<input type="checkbox"/>
		43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail	<input type="checkbox"/>
		51
Environnement		
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)	<input type="checkbox"/>
		64
154.	Installations de production d'énergie (EIE) <input type="checkbox"/> Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon <input type="checkbox"/> Raffinerie de pétrole <input type="checkbox"/> Installation géothermique (plus de 5 MWth) <input type="checkbox"/> Installation thermique (plus de 100 MWth) <input type="checkbox"/> Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon	
		43, 64
Commerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales		
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux	<input type="checkbox"/>
		43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale	<input type="checkbox"/>
		43
157.	Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m²] : Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings) <input type="checkbox"/> Inférieure à 2000 m² <input type="checkbox"/> De 2000 à 5000 m² <input type="checkbox"/> Supérieure à 5000 m² (EIE) <input type="checkbox"/> Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²	
		43
170.	Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau	<input type="checkbox"/>
		43

47
Aub
EGR

Métaux et machines

158.	Métaux et machines		<input type="checkbox"/>	43, 64
	<input type="checkbox"/> Acieries (EIE)	<input type="checkbox"/> Vieux métaux (EIE)		
	<input type="checkbox"/> Aluminium (EIE)	<input type="checkbox"/> Métaux non ferreux (EIE)		

Bois**Annexes**

159.	Bois et traitement du bois		<input type="checkbox"/>	43, 64
	<input type="checkbox"/> Panneaux d'agglomérés (EIE)	<input type="checkbox"/> Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)		

Chimie

160.	Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais		<input type="checkbox"/>	43, 64
	<input type="checkbox"/> Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE)	<input type="checkbox"/> Stockage de plus de 1000 t (EIE)		
	<input type="checkbox"/> Transformation (> de 5000 m ² ou 10'000 t/an)(EIE)	<input type="checkbox"/> Synthèse de produits		
161.	Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins		<input type="checkbox"/>	43, 64
162.	Produits plastiques ou en caoutchouc		<input type="checkbox"/>	43, 64

Alimentation

163.	Produits alimentaires		<input type="checkbox"/>	43
164.	Produits agro-alimentaires		<input type="checkbox"/>	43, 64

Autres matériaux

165.	Arts graphiques		<input type="checkbox"/>	43, 64
166.	Produits pour l'aménagement de la maison et du logement		<input type="checkbox"/>	43, 64
167.	Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques		<input type="checkbox"/>	43, 64
168.	Textiles, habillement, cuir		<input type="checkbox"/>	43, 64
169.	Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.)		<input type="checkbox"/>	43, 64
	<input type="checkbox"/> Cimenteries (EIE)	<input type="checkbox"/> Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)		

N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP**Terrassements, dépôts d'excavation et décharges**

200.	Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m ³ ou couvrant une superficie de plus de 5000 m ² , mais inférieur à 50'000 m ³		<input type="checkbox"/>	
207.	Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m ² ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?		<input type="checkbox"/>	Concept de gestion des sols
201.	Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre			
	<input type="checkbox"/> De 50'000 à 500'000 m ³ <input type="checkbox"/> De plus de 500'000 m ³ (EIE)			
202.	Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)		<input type="checkbox"/>	

Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets

203.	Déchetteries ou postes de collecte des déchets		<input type="checkbox"/>	
204.	Installations de traitement des déchets			43
	<input type="checkbox"/> Inférieur ou égal à 1000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)			
205.	Déchetiseurs de voitures (EIE)		<input type="checkbox"/>	
206.	Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration		<input type="checkbox"/>	51

Surveillance des ouvrages de retenue

210.	Ouvrages d'accumulation	Volume maximum d'accumulation > 100 m ³	<input type="checkbox"/>	
		Retenue au dessus du terrain naturel	<input type="checkbox"/>	
		Volume d'eau permanent m ³ :		

O. AGRICULTURE, ANIMAUX		Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	[] 43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	[] 43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement [] Plus de 125 UGB (<i>hors étables d'alpage</i>) (EIE)	[] 43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (<i>Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire</i>)	[] 43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	[]
255.	Fosses à purin	[] 52
256.	Fumières	[] 52
257.	Silos à fourrage	[] 43
258.	Installations de biogaz.	[] 43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros [] Capacité jusqu'à 5000 t/an [] Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)	[] 43, 64

P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL		
Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil		
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	[] 21, 43
301.	Ecoles paramédicales	[] 43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR...)	[] 43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	[] 43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	[] 43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	[] 43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	[] 43, 64
Laboratoires et cabinets		
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	[] 43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	[] 43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	[] 43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	[] 43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	[] 43
Cimetières		
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	[] 43

Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS		
Sport		
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	[]
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	[]
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	[]
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m ² (EIE)	[]
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m ² (EIE)	[]
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	[]
355.	Stands de tir [] Stands de tir (cas général) [] A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)	[]

Mise à l'enquête complémentaire (C) - 230053

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille <input type="checkbox"/> eau non chauffée		32
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m ²		32, EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m ²		32, EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille <input type="checkbox"/> eau non chauffée		
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m ²		EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m ²		EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique

Loisirs, campings, dortoirs

358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	<input type="checkbox"/>	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc...	<input type="checkbox"/>	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	<input type="checkbox"/>	11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m ² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	<input type="checkbox"/>	
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /	<input type="checkbox"/>	Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	<input type="checkbox"/>	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	<input type="checkbox"/>	43
364.	Campings, caravanings résidentiels	<input type="checkbox"/>	43
365.	Places de jeux	<input type="checkbox"/>	

R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

Trafic aérien / Véhicules à moteur

400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aéroport Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : lien	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)	<input type="checkbox"/>	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)	<input type="checkbox"/>	64
403.	Places de lavage pour véhicules.	<input type="checkbox"/>	64
404.	Garages professionnels	<input type="checkbox"/>	43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	<input type="checkbox"/>	64

Incendie, explosion, pollution

406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) <input type="checkbox"/> Plus de 50'000 m ³ charbon (EIE) <input type="checkbox"/> Plus de 5000 m ³ liquide ou 50'000 m ³ gaz (EIE) <input type="checkbox"/> Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPAir (EIE)		43, 64
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	<input type="checkbox"/>	63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	<input type="checkbox"/>	43, 64
410.	Entreprises de nettoyage	<input type="checkbox"/>	43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)	<input type="checkbox"/>	64

Rayonnement

412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle <input type="checkbox"/> Modification d'installation existante <input type="checkbox"/>		Annexe
	b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT) <input type="checkbox"/>		ESTI TD7
413.	Sources de radiation ionisante et installations y relatives	<input type="checkbox"/>	
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)	<input type="checkbox"/>	

LM
Aab
15
EEL

BLOC-NOTES

1. Mandataire :
2. Commune :
3. CAMAC :

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date :

Propriétaire(s) :

Promoteur/acquéreur(s) :

Droit distinct - permanent :

Auteur des plans :

Destinataire des factures (*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) :	KRASNIQI	Prénom :	QENDRIM
Raison sociale :	DIPEK SÀRL	Tél. :	021 653 18 55
Adresse (*) :	Chemin de Longeraie 18	E-mail :	info@dipek.ch
N° postal (*) :	1052	Localité (*) :	LE MONT-SUR-LAUSANNE

Lieu, date et signature (*) :

Ecublens VD le 10 JUL 2024

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du _____ au _____

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*) :

Tél. (*) :

Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

LN
Ab-
Ks
EON

Mise à l'enquête complémentaire (C) - 230053**Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête****Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)**

Nom, Prénom :	GUERDOU, ALEXANDRE ET GONZALEZ RODRIGUEZ, ELENA	RAISON SOCIALE :	
Adresse :	Chemin de Longeraie 18		
Tél. :		E-mail :	
NPA :	1052	LOCALITE :	LE MONT-SUR-LAUSANNE

Nom, Prénom :	BHALERAO, AMOL ET MAGEL, LILIAN	RAISON SOCIALE :	
Adresse :	Chemin de Longeraie 18		
Tél. :		E-mail :	
NPA :	1052	LOCALITE :	LE MONT-SUR-LAUSANNE

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom :	RATIUS, MARIUS	RAISON SOCIALE :	1POINT2 SA
Adresse :	Ch. de la Plantaz 16		
Tél. :	021 320 63 63	E-mail :	info@1point2.ch
NPA :	1024	LOCALITE :	ECUBLENS




un ~~by~~
sub ~~ESN~~

Mise à l'enquête complémentaire (C) - 230053

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche bâtiment [1]

B1 Type de travaux (*) : Bâtiment transformé
 B2 N° de parcelle (*) : 1130
 B3 N° ECA :
 B4 Rue/lieu (*) : Chemin de Longeraie 18
 B5 Dénomination du bâtiment : Villa A
 B6 Nombre d'entrées avec adresse :

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7 Catégorie de bâtiment (*) : Bâtiments à plusieurs logements, exclusivement à usage d'habitation
 Classe : Maisons à deux logements
 B8 Surface au sol du bâtiment [m²] : 101
 B9 Surface brute utile des planchers [m²] : 202
 B10 Surface brute des planchers pour le logement [m²] : 202 Pour les activités [m²] : 0
 B11 Cube SIA [m³] : 994
 B12 Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) : 3
 B13 Nombre total de logements après travaux (*) : 1
 Nb 1 pce : Nb 2 pce : Nb 3 pce :
 Nb 4 pce : Nb 5 pce : Nb 6 pce ou plus : 1
 B14 Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements : Non

CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE

Aide pour la saisie: [lien](#)

B15 Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (*) :
 Principal: Pompe à chaleur PAC pour un seul bâtiment
 Secondaire:
 Puissance du générateur de chaleur principal [KW] : 11

B16 Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (*) :
 Pour générateur principal: Air
 Pour générateur secondaire:

B17a Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (*) :
 Principal: Pompe à chaleur PAC
 Secondaire:

B17b Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (*) :
 Pour générateur principal: Air
 Pour générateur secondaire:

B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) : Oui Non

Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#) (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez- de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes Oui

LM
 Aab
 AG
 EGN

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :
Façade crépis tons blancs
Mode de couverture, couleur :
Couverture en tuile rouge
Type de fermeture : Stores Volets
- b) Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²
44. Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux
(cocher aussi la question No 408)
45. a) Ascenseur, monte-charge : Electrique Hydraulique
b) Rampe/plate-forme ajustable : Electrique Hydraulique
c) Contenance du réservoir d'huile : litres
d) Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio : Antenne collective Antenne extérieure Antenne intérieure
 Parabole Câble téléseu

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

- | | | Compétence | |
|---|--|---|--------------------------|
| | | M | ME |
| 48. | Qh (MJ/m ² .an) : 148
Qhli (MJ/m ² .an) : 196 | Informations complémentaires : | |
| 453. | a) Qh est inférieur ou égal à Qhli
b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1
Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72 | | | |
| Surface de référence énergétique | | | |
| | SRE : 268.8 | Informations complémentaires : | |
| 465. | Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation | <input type="checkbox"/> | EN 6 |
| 468. | Serres artisanales ou agricoles chauffées | <input type="checkbox"/> | EN 7 |
| 474. | Halles gonflables | <input type="checkbox"/> | EN 8 |
| Installations techniques du bâtiment | | | |
| 449. | Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées | <input type="checkbox"/> | 75 |
| 450. | a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes)
b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage)
c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) | <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> | 65A
65B
Annexe |
| 456. | Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd | <input type="checkbox"/> | |
| 461. | Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables | <input checked="" type="checkbox"/> | EN-VD 72 |
| 462. | Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire | <input checked="" type="checkbox"/> | EN 3 |
| 463. | Installation de ventilation | <input type="checkbox"/> | EN 4 |
| 464. | Installation de réfrigération / humidification | <input type="checkbox"/> | EN 5 |
| 466. | Installation de production d'électricité par combustible | <input type="checkbox"/> | EN 9 |
| 475. | Résidences secondaires | <input type="checkbox"/> | EN 3 |
| Divers | | | |
| 470. | Installation de chauffage en plein air | <input type="checkbox"/> | EN 10 |
| 471. | Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN | <input type="checkbox"/> | |
| 473. | Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m ²
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation | <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> | EN 12
EN 13 |
| 476. | Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) | <input type="checkbox"/> | EN-VD 15 |
| 477. | Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application
Précisez l'article : | <input type="checkbox"/> | |

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)

Handwritten signatures and initials in blue ink, including "Ad", "H", and "E".

Mise à l'enquête complémentaire (C) - 230053

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche bâtiment [2]

B1 Type de travaux (*) : Bâtiment transformé
 B2 N° de parcelle (*) : 1130
 B3 N° ECA :
 B4 Rue/lieu (*) : Chemin de Longeraie 18
 B5 Dénomination du bâtiment : Villa B
 B6 Nombre d'entrées avec adresse :

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7 Catégorie de bâtiment (*) : Bâtiments à plusieurs logements, exclusivement à usage d'habitation
 Classe : Maisons à deux logements
 B8 Surface au sol du bâtiment [m²] : 101
 B9 Surface brute utile des planchers [m²] : 202
 B10 Surface brute des planchers pour le logement [m²] : 202 Pour les activités [m²] : 0
 B11 Cube SIA [m³] : 987
 B12 Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) : 3
 B13 Nombre total de logements après travaux (*) : 1
 Nb 1 pce : Nb 2 pce : Nb 3 pce :
 Nb 4 pce : Nb 5 pce : Nb 6 pce ou plus : 1
 B14 Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements : Non

CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE

Aide pour la saisie: [lien](#)

B15 Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (*) :
 Principal: Pompe à chaleur PAC pour un seul bâtiment
 Secondaire:
 Puissance du générateur de chaleur principal [KW] : 11

B16 Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (*) :
 Pour générateur principal: Air
 Pour générateur secondaire:

B17a Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (*) :
 Principal: Pompe à chaleur PAC
 Secondaire:

B17b Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (*) :
 Pour générateur principal: Air
 Pour générateur secondaire:

B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) : Oui Non

Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#) (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez- de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes Oui

Handwritten signatures and initials: Aab, EGN, and others.

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :
Façade crépis tons lancne.
Mode de couverture, couleur :
Couverture en tuile rouge
Type de fermeture : Stores Volets
- b) Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²
44. Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux
(cocher aussi la question No 40B)
45. a) Ascenseur, monte-charge : Electrique Hydraulique
b) Rampe/plate-forme ajustable : Electrique Hydraulique
c) Contenance du réservoir d'huile : litres
d) Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio : Antenne collective Antenne extérieure Antenne intérieure
 Parabole Câble téléseu

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

Isolation thermique

Compétence
M ME

48. Qh (MJ/m².an) : 148 Informations complémentaires :
Qhli (MJ/m².an) : 196 Informations complémentaires :
453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli
b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli
- Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1
Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72**
- Surface de référence énergétique
SRE : 259,1 Informations complémentaires :
465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation EN 6
468. Serres artisanales ou agricoles chauffées EN 7
474. Halles gonflables EN 8
- Installations techniques du bâtiment**
449. Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées 75
450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) 65A
b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) 65B
c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) Annexe
456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd
461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables EN-VD 72
462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire EN 3
463. Installation de ventilation EN 4
464. Installation de réfrigération / humidification EN 5
466. Installation de production d'électricité par combustible EN 9
475. Résidences secondaires EN 3
- Divers**
470. Installation de chauffage en plein air EN 10
471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN
473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m²
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage EN 12
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation EN 13
476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) EN-VD 15
477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application
- Précisez l'article :

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)

UH
Aab
AG
FCR

Commune du Mont-sur-Lausanne

Situation : Chemin de Longeraie 18
 Echelle : 1:500
 Mensuration : numérique

Coord. moyenne : © 2'538'065 / 1'157'235
 Altitude moyenne : 701 m
 Dossier technique : 117352.001 / LF-SP

Propriétaire: GUERDOU Alexandre et GONZALEZ RODRIGUEZ Elena, PPE 1130-1
 BHALERAO Amol et MAGEL Lillian, PPE 1130-2

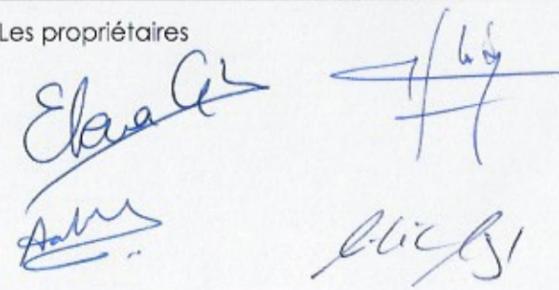
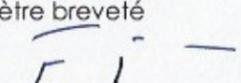
Parcelle n°:	1130	Habitation n°1063*	155 m ²
		Jardin	1'285 m ²
		Revêtement dur	179 m ²
			<hr/>
			1'619 m ²

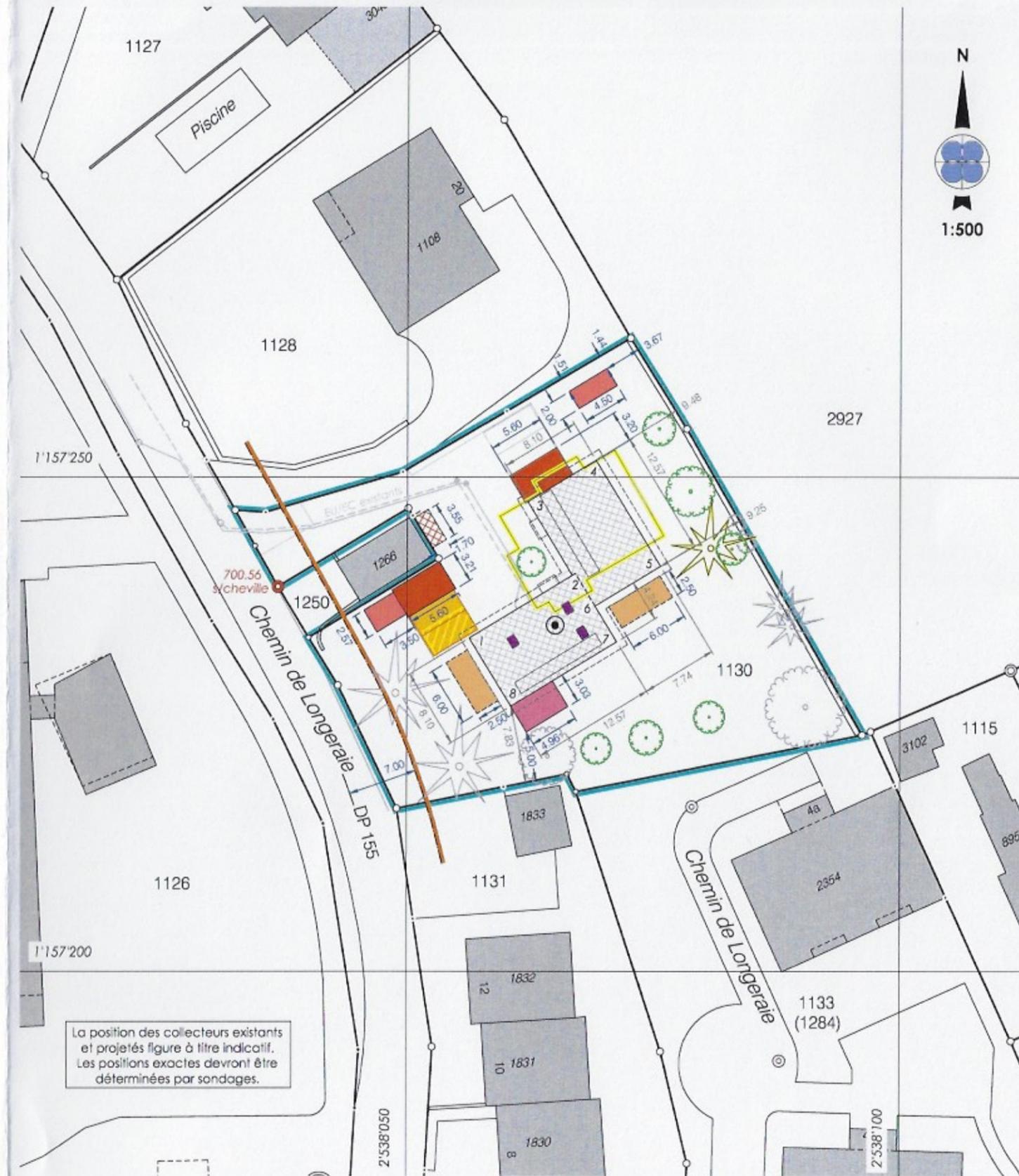
* bâtiment démoli par précédente enquête

Affectation : zone de villas
 Limite des constructions au DP : selon art. 36 de la loi sur les routes
 Recensement architectural : ---
 Degré de sensibilité au bruit : II
 Secteur de protection des eaux : ÜB
 Mentions : 2022/1686/0, ID 2022/1902 (Gages sur les parts)
 2022/1686/0, ID 2022/1904 (PPE avant construction)
 Dérogation : à l'art. 72 du règlement communal (surface dépendances)

Plan de situation dressé pour demande d'autorisation complémentaire :
Construction de dépendances (garages à voiture), abri vélo, cabanon jardin, véranda, pergola, mezzanines et fenêtre de toit Villa A.
Modification des sous-sol et modifications des fenêtres. Emplacement des plantations des arbres, ainsi de l'arbre de compensation.

La réalisation du projet implique une mise à jour du plan RF

Sceau de la Municipalité	Les propriétaires  Morges, le 21 février 2024 Le géomètre breveté F. Bovay 
--------------------------	---

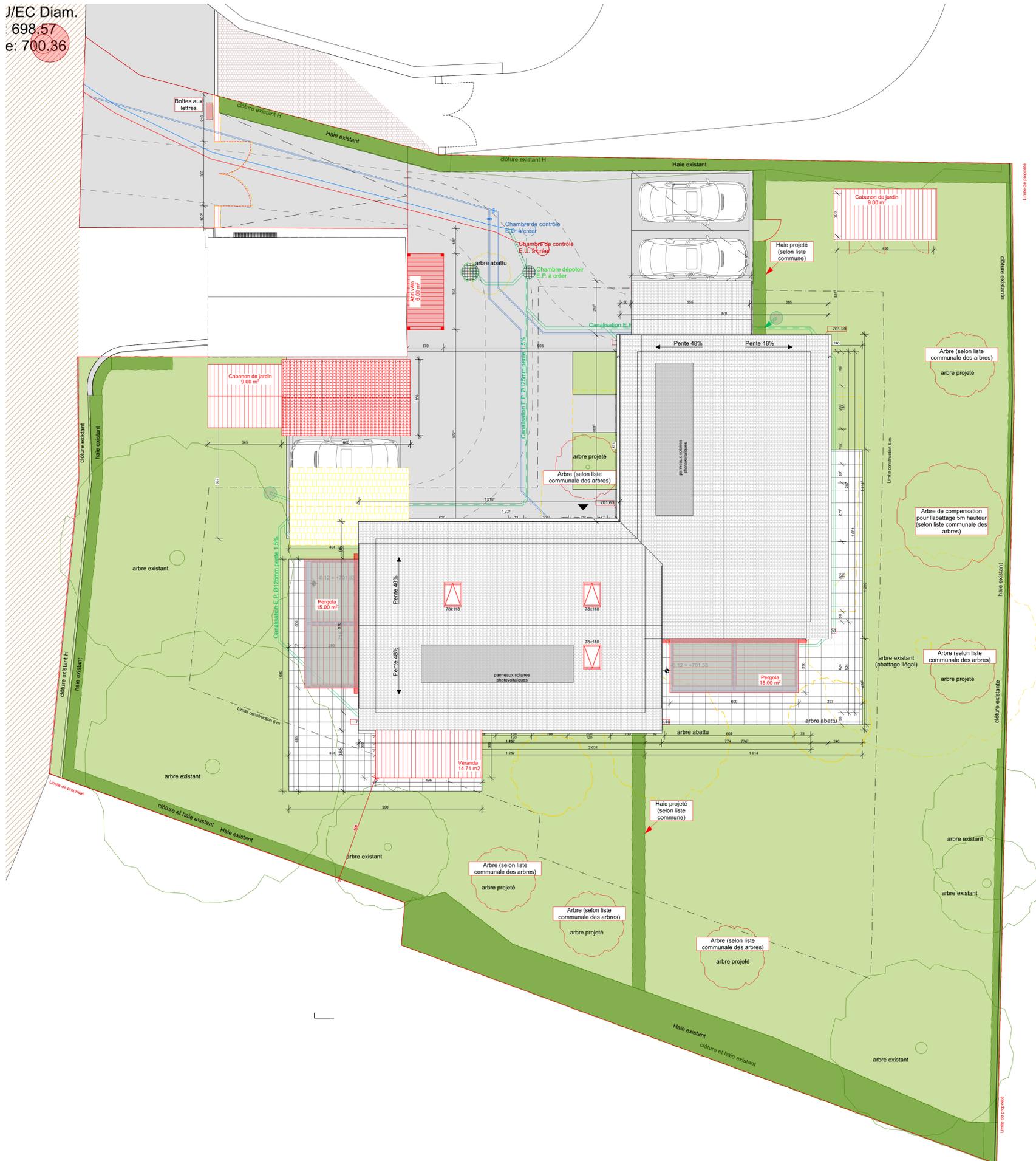


La position des collecteurs existants et projetés figure à titre indicatif. Les positions exactes devront être déterminées par sondages.

Servitudes existantes		Propriétaires voisins		Légende	
344711	CD Plantations, clôtures : interdiction de clôture, ID 2006/2043	1128	Di Dio Salvatore		Selon précédente enquête
2022/1686/0	C Usage de terrasse, jardin et places de parc extérieures et sous couverts, ID2022/1905	1131	PPE 1896 à 1899		Garage
2022/1686/0	C Usage de terrasse, jardin et places de parc extérieures et sous couverts, ID2022/1906	1133	Le Mont s/Lausanne la Commune		Pergola
		1250	Lausanne la Commune		Local à vélos
		2927	Corbaz François Charles		Cabanon de jardin
					Velux
					Véranda
					Places de parc
					Arbres maintenus / à planter
					Arbres à abattre

Altitudes (terrain en place)			
1	701.6 m	5	701.3 m
2	701.6 m	6	701.6 m
3	700.5 m	7	701.4 m
4	701.2 m	8	701.3 m

J/EC Diam.
698.57
e: 700.36



100DL - Enquête Complémentaire Situation

Construction de dépendances (Garages à voiture), abri vélo, cabanon jardin, véranda, pergola, mezzanines et fenêtre de toit Villa A. Modification des sous-sol et modifications des fenêtres. Emplacement des plantations des arbres, ainsi de l'arbre de compensation.

Chemin de Longeraie 18 Le Mont-sur-Lausanne CH-1052
Parcelle n°1130

DIPEK Sàrl
Chemin de Longeraie 101
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Villa A
Mme. GONZALEZ RODRIGUEZ Elena & M. GUERDOU Alexandre
Villa B
Mme. MAGEL Lilian & M. BHALERAO Amol
CAMAC n° 230053

Propriétaires
Architecte

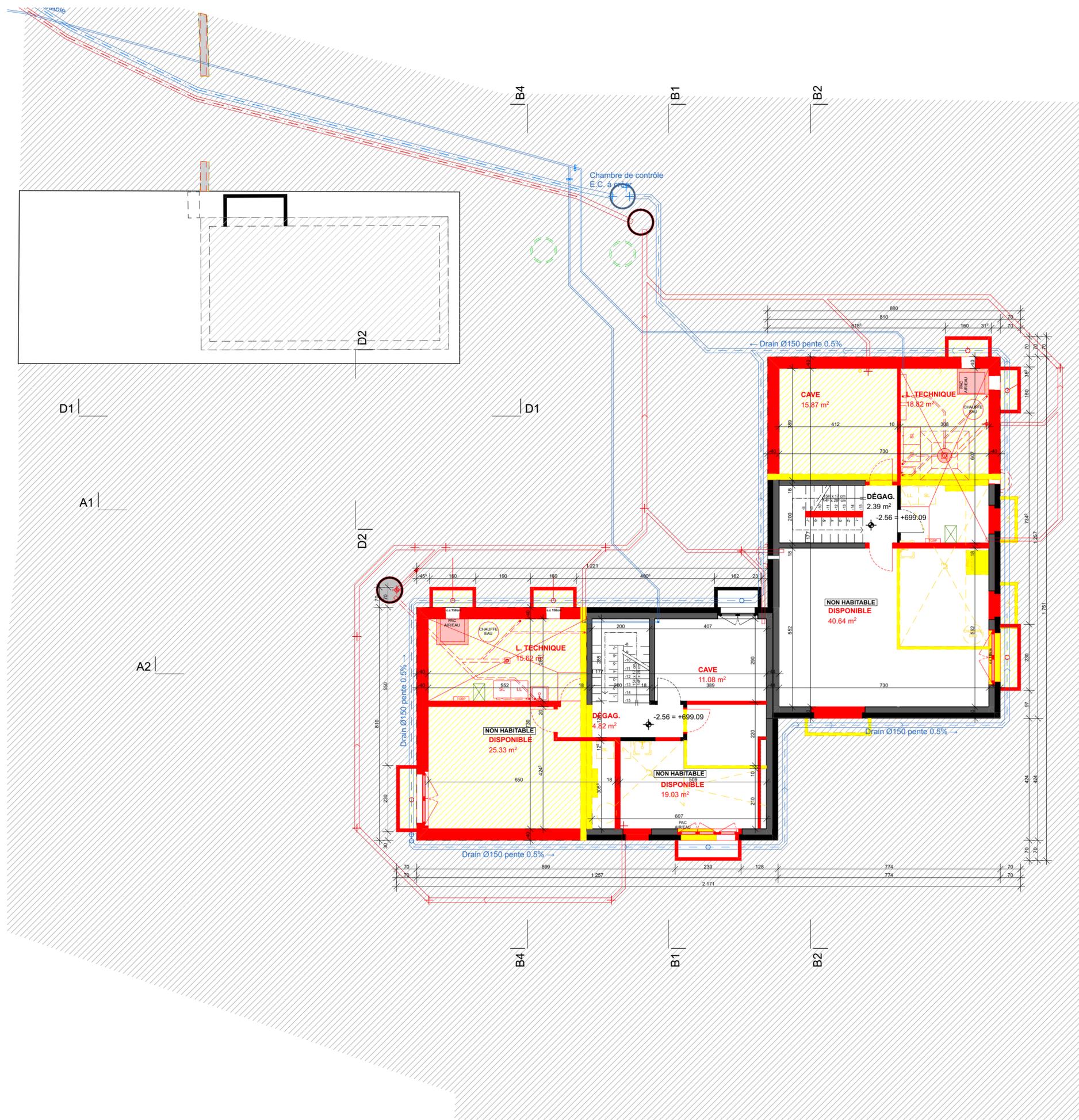
niveau faite =	+8.04	709.69
niveau partie basse =	+6.10	707.75
niveau combles =	+2.98	704.63
niveau rez =	±0.00	701.65
niveau sous-sol =	-2.58	699.09

Légende

Existant
Démolition
Construction
Canalisation E.U.
Canalisation E.C.



plans à l'échelle 1:100
A1 | 17.05.24



100DL - Enquête Complémentaire

Sous-sol

Construction de dépendances (Garages voiture), abri vélo, cabanon jardin, véranda, pergola, mezzanines et fenêtre de toit Villa A. Modification des sous-sol et modifications des fenêtres. Emplacement des plantations des arbres, ainsi de l'arbre de compensation.

Chemin de Longeraie 18 Le Mont-sur-Lausanne CH-1052
Parcelle n°1130

DIPEK Sàrl
Chemin de Longeraie 101
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Villa A
Mme. GONZALEZ RODRIGUEZ Elena & M. GUERDOU Alexandre
Villa B
Mme. MAGEL Lilian & M. BHALERAO Amol
CAMAC n° 230053

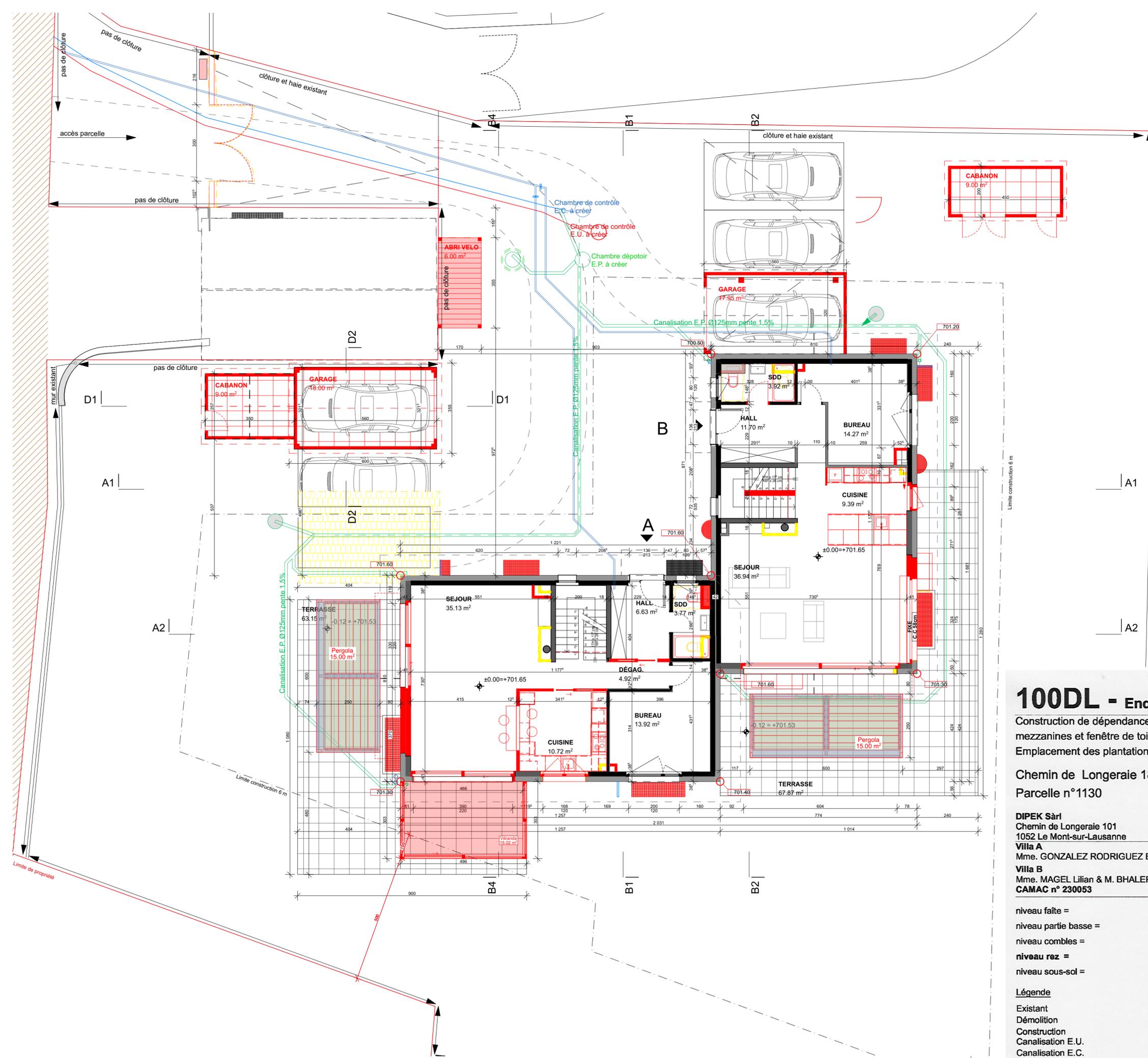
Propriétaires
Architecte

niveau faite =	+8.04	709.69
niveau partie basse =	+6.10	707.75
niveau combles =	+2.98	704.63
niveau rez =	±0.00	701.65
niveau sous-sol =	-2.56	699.09

Légende

Existant	
Démolition	
Construction	
Canalisation E.U.	
Canalisation E.C.	

plans à l'échelle 1:100
A2 | 17.05.24



100DL - Enquête Complémentaire Rez-de-chaussée

Construction de dépendances (Garages voiture), abri vélo, cabanon jardin, véranda, pergola, mezzanines et fenêtre de toit Villa A. Modification des sous-sol et modifications des fenêtres. Emplacement des plantations des arbres, ainsi de l'arbre de compensation.

Chemin de Longeraie 18 Le Mont-sur-Lausanne CH-1052
Parcelle n°1130

DIPEK Sàrl
Chemin de Longeraie 101
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Villa A
Mme. GONZALEZ RODRIGUEZ Elena & M. GUERDOU Alexandre
Villa B
Mme. MAGEL Lilian & M. BHALERAO Amol
CAMAC n° 230053

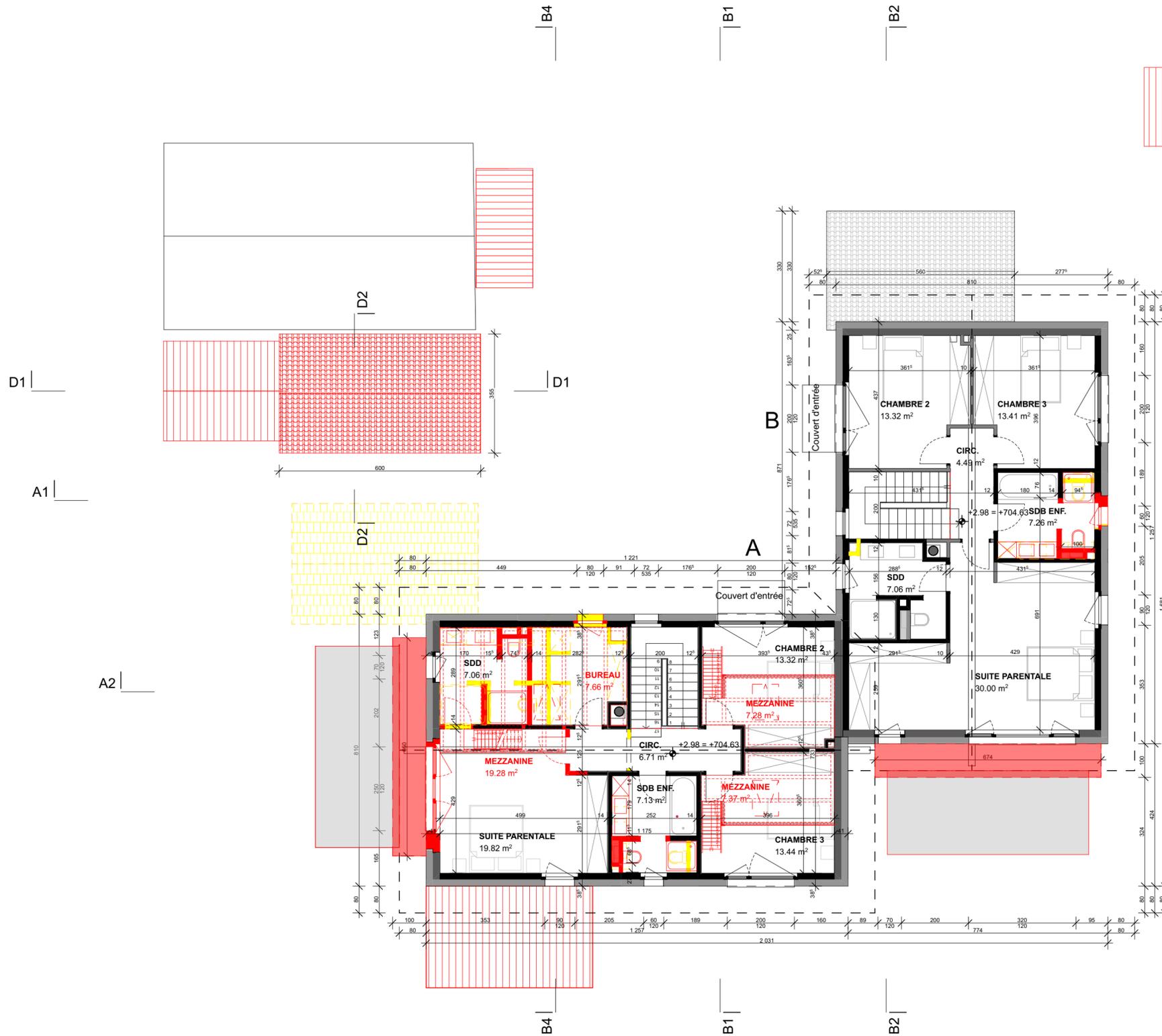
Propriétaires
Elena Rodriguez
Lilian Magel
Amol Bhalerao
Architecte
[Signature]

niveau faite =	+8.04	709.69
niveau partie basse =	+6.10	707.75
niveau combles =	+2.98	704.63
niveau rez =	±0.00	701.65
niveau sous-sol =	-2.56	699.09

Légende

Existant	
Démolition	
Construction	
Canalisation E.U.	
Canalisation E.C.	

plans à l'échelle 1:100
A2 | 17.05.24



100DL - Enquête Complémentaire

Etage

Construction de dépendances (Garages voiture), abri vélo, cabanon jardin, véranda, pergola, mezzanines et fenêtre de toit Villa A. Modification des sous-sol et modifications des fenêtres. Emplacement des plantations des arbres, ainsi de l'arbre de compensation.

Chemin de Longeraie 18 Le Mont-sur-Lausanne CH-1052
Parcelle n° 1130

DIPEK Sàrl
Chemin de Longeraie 101
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Villa A
Mme. GONZALEZ RODRIGUEZ Elena & M. GUERDOU Alexandre
Villa B
Mme. MAGEL Lilian & M. BHALERAO Amol
CAMAC n° 230053

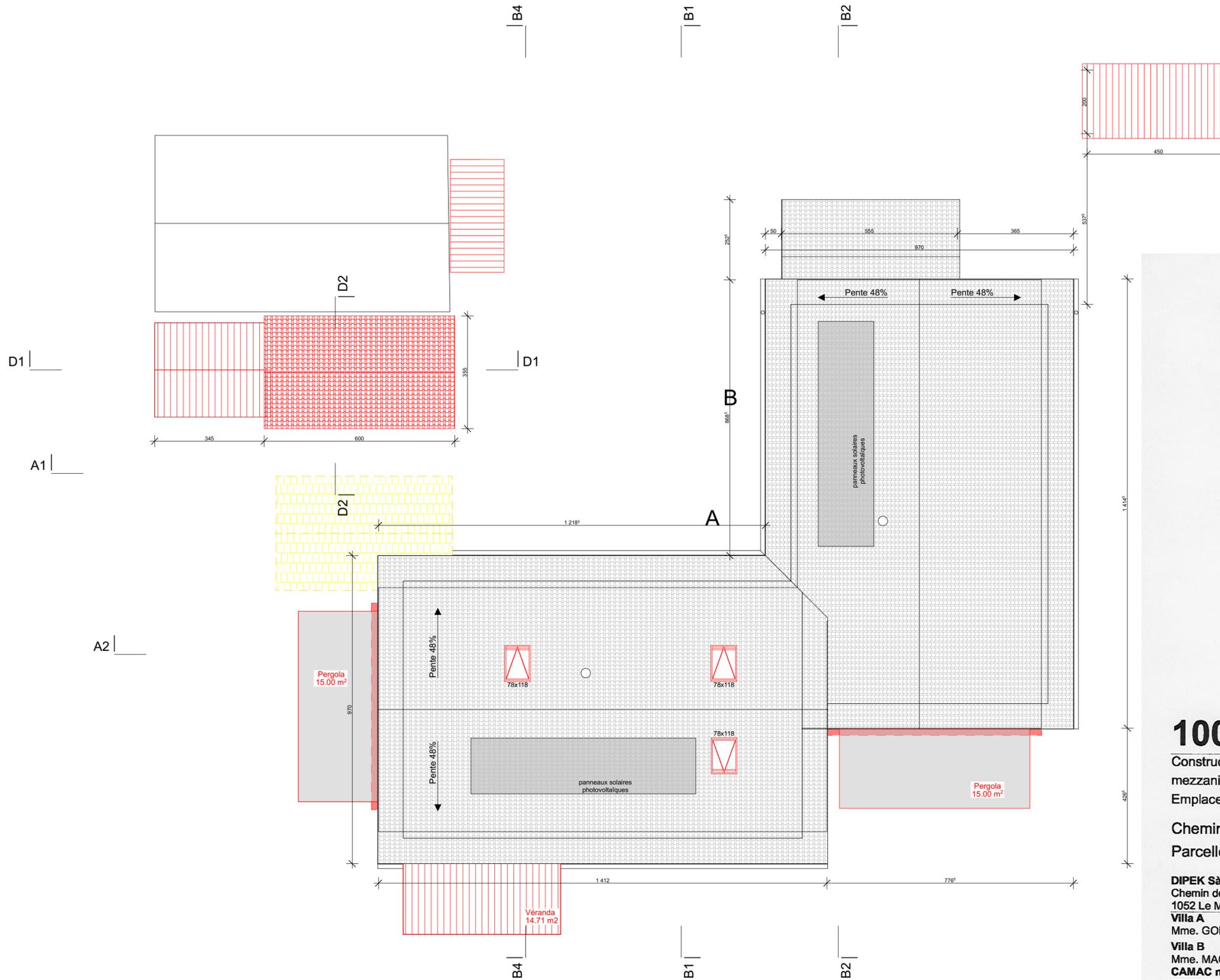
ElaaG2
Mme. Magel
Amol
Propriétaires
Architecte

niveau faite =	+8.04	709.69
niveau partie basse =	+6.10	707.75
niveau combles =	+2.98	704.63
niveau rez =	±0.00	701.65
niveau sous-sol =	-2.56	699.09

Légende

Existant	
Démolition	
Construction	
Canalisation E.U.	
Canalisation E.C.	

plans à l'échelle 1:100
A2 | 17.05.24



100DL - Enquête Complémentaire

Toiture

Construction de dépendances (Garages voiture), abri vélo, cabanon jardin, véranda, pergola, mezzanines et fenêtre de toit Villa A. Modification des sous-sol et modifications des fenêtres. Emplacement des plantations des arbres, ainsi de l'arbre de compensation.

Chemin de Longeraie 18 Le Mont-sur-Lausanne CH-1052
Parcelle n°1130

DIPEK Sàrl
Chemin de Longeraie 101
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Villa A
Mme. GONZALEZ RODRIGUEZ Elena & M. GUERDOU Alexandre
Villa B
Mme. MAGEL Lilian & M. BHALERAO Amol
CAMAC n° 230053

Propriétaires
Architectes

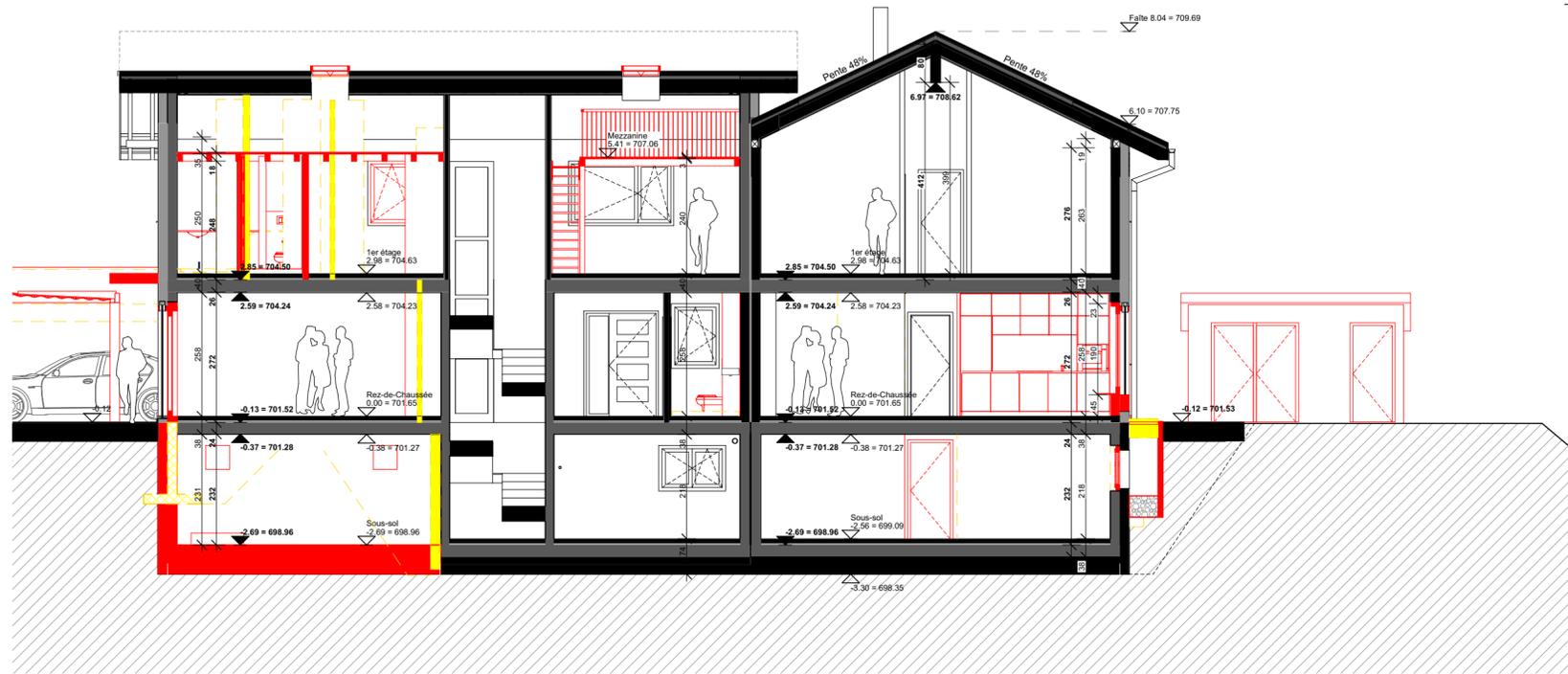
niveau faite =	+8.04	709.69
niveau partie basse =	+6.10	707.75
niveau combles =	+2.98	704.63
niveau rez =	±0.00	701.65
niveau sous-sol =	-2.56	699.09

Légende

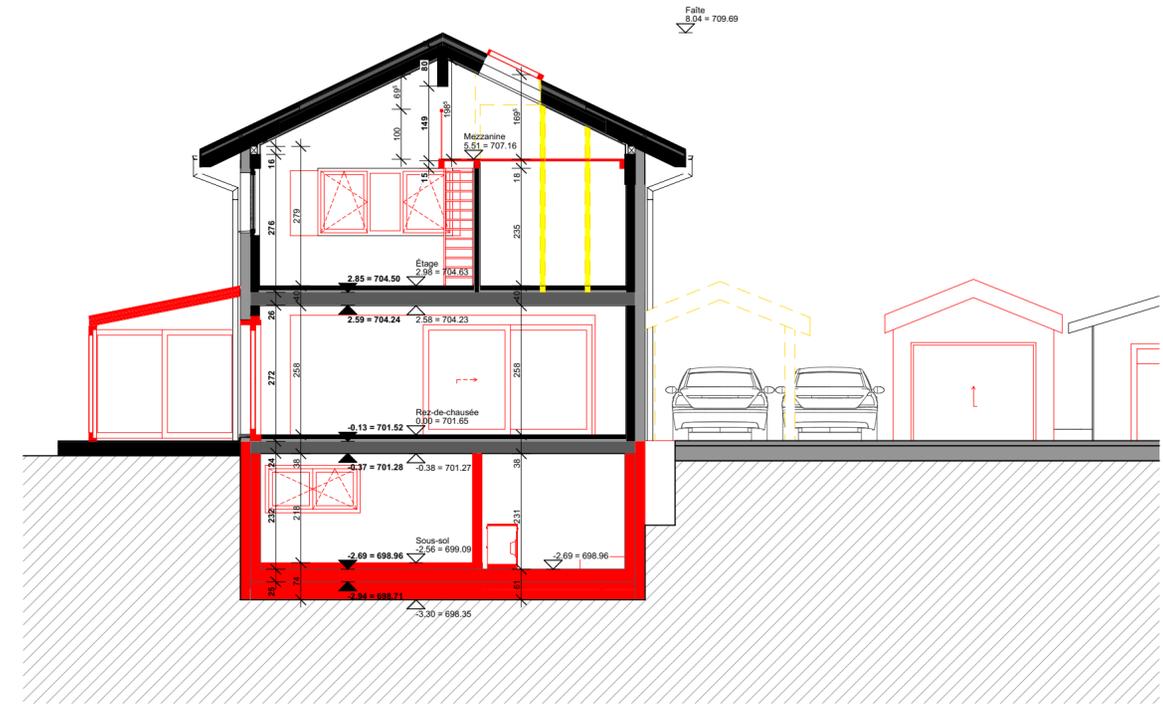
Existant	
Démolition	
Construction	
Canalisation E.U.	
Canalisation E.C.	

plans à l'échelle 1:100
A2 | 17.05.24

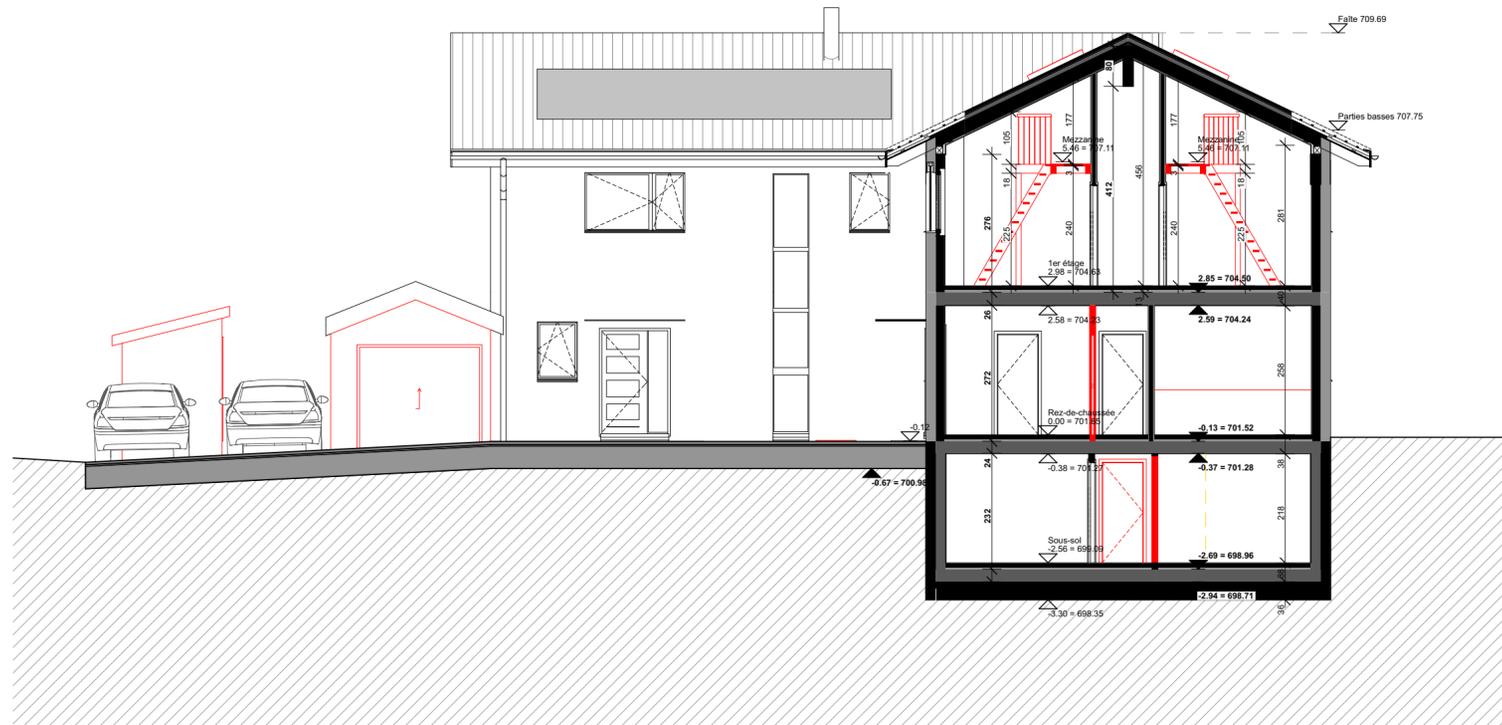
Coupe A2



Coupe B4



Coupe B1



100DL - Enquête Complémentaire Coupe A2 - B4 - B1

Construction de dépendances (Garages voiture), abri vélo, cabanon jardin, véranda, pergola, mezzanines et fenêtre de toit Villa A. Modification des sous-sol et modifications des fenêtres. Emplacement des plantations des arbres, ainsi de l'arbre de compensation.

Chemin de Longeraie 18 Le Mont-sur-Lausanne CH-1052

Parcelle n°1130

DIPEK Sàrl
Chemin de Longeraie 101
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Villa A
Mme. GONZALEZ RODRIGUEZ Elena & M. GUERDOU Alexandre

Villa B
Mme. MAGEL Lilian & M. BHALERAO Amol
CAMAC n° 230053

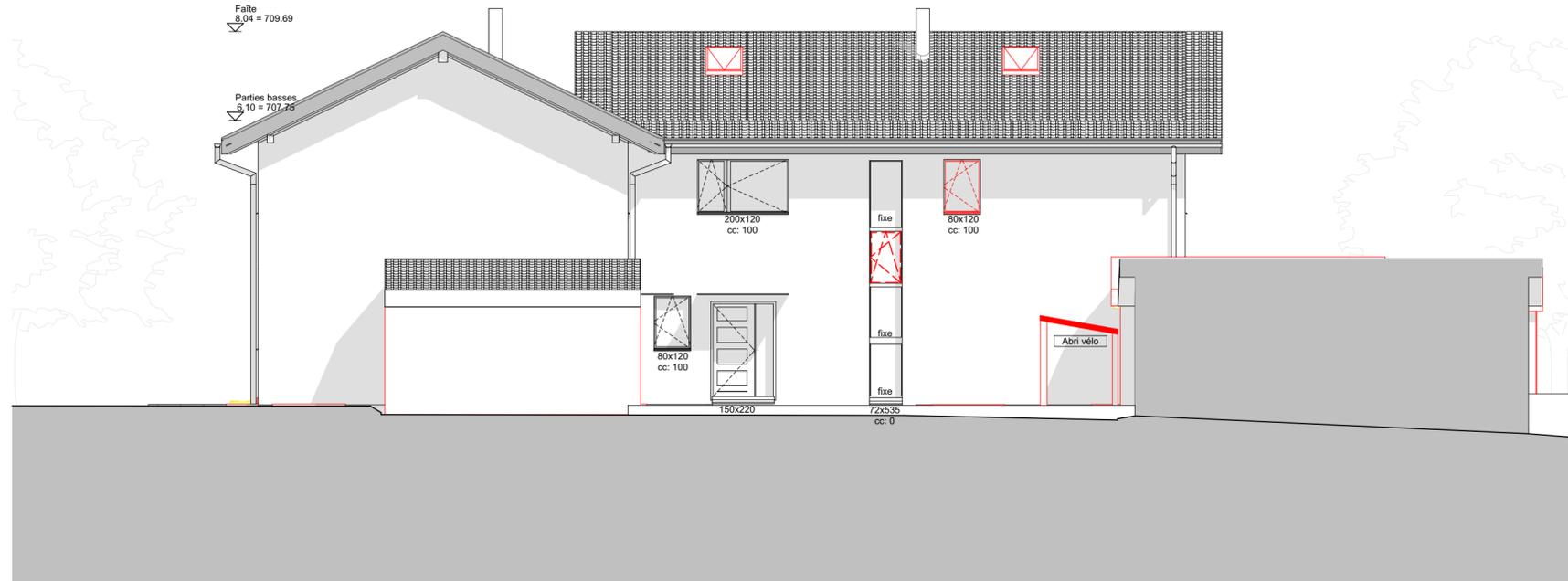
niveau faîte =	+8.04	709.69
niveau partie basse =	+6.10	707.75
niveau combles =	+2.98	704.63
niveau rez =	±0.00	701.65
niveau sous-sol =	-2.56	699.09

Légende

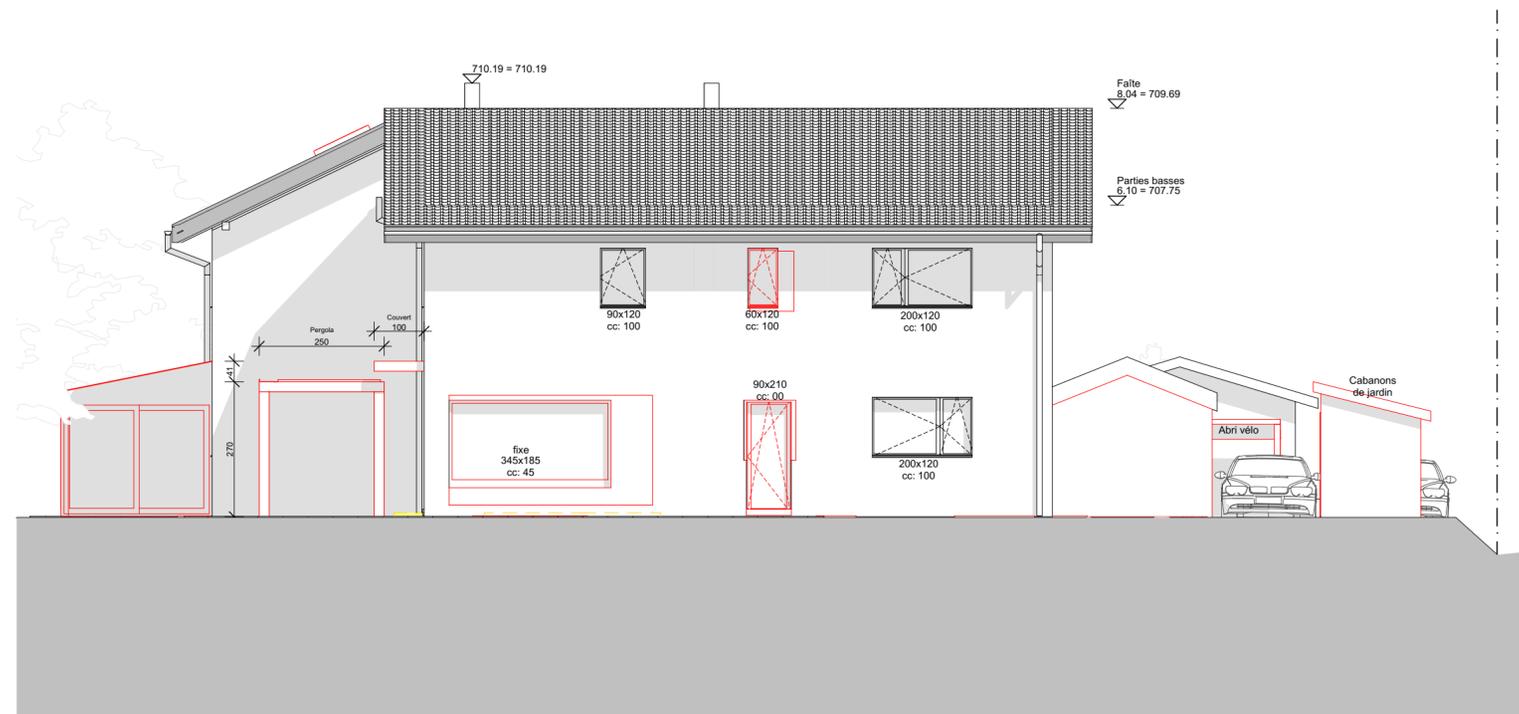
Existant	
Démolition	
Construction	
Canalisation E.U.	
Canalisation E.C.	

plans à l'échelle 1:100
A2 | 17.05.24

Façade Nord



Façade Est



100DL - Enquête Complémentaire Façade Nord et Est

Construction de dépendances (Garages voiture), abri vélo, cabanon jardin, véranda, pergola, mezzanines et fenêtre de toit Villa A. Modification des sous-sol et modifications des fenêtres. Emplacement des plantations des arbres, ainsi de l'arbre de compensation.

Chemin de Longeraie 18 Le Mont-sur-Lausanne CH-1052
Parcelle n° 1130

DIPEK Sàrl
Chemin de Longeraie 101
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Villa A
Mme. GONZALEZ RODRIGUEZ Elena & M. GUERDOU Alexandre
Villa B
Mme. MAGEL Lilian & M. BHALERAO Amol
CAMAC n° 230053

Propriétaires
Elena & Alexandre
Architecte
Lilian & Amol

niveau faîte =	+8.04	709.69
niveau partie basse =	+6.10	707.75
niveau combles =	+2.98	704.63
niveau rez =	±0.00	701.65
niveau sous-sol =	-2.56	699.09

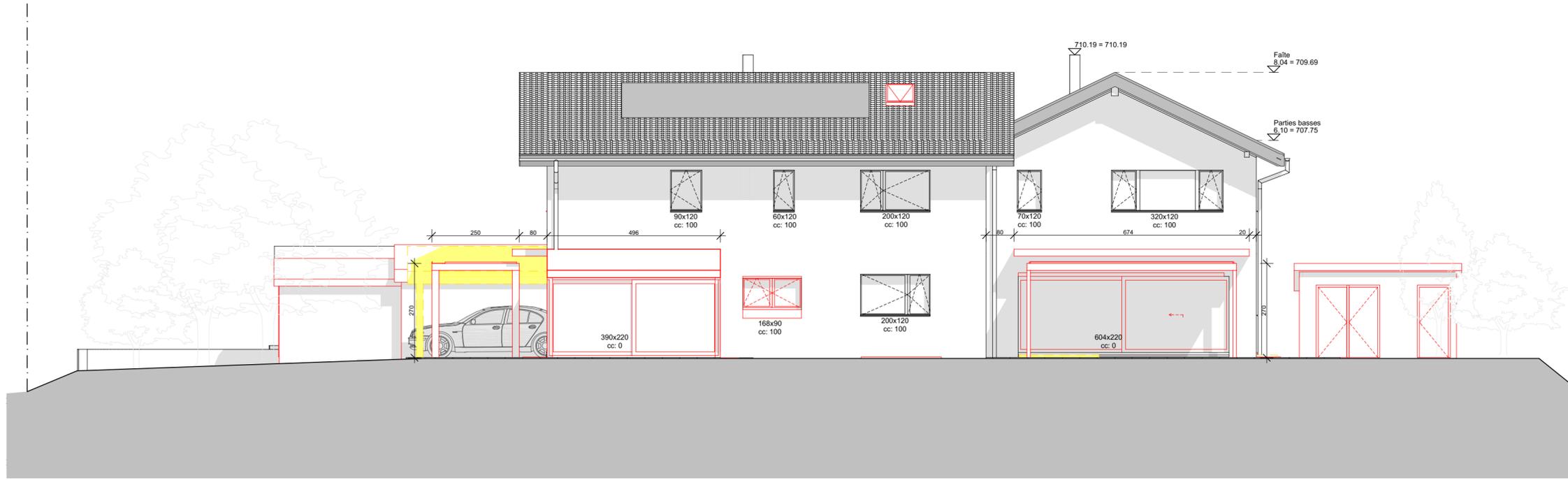
Légende

- Existant
- Démolition
- Construction
- Canalisation E.U.
- Canalisation E.C.

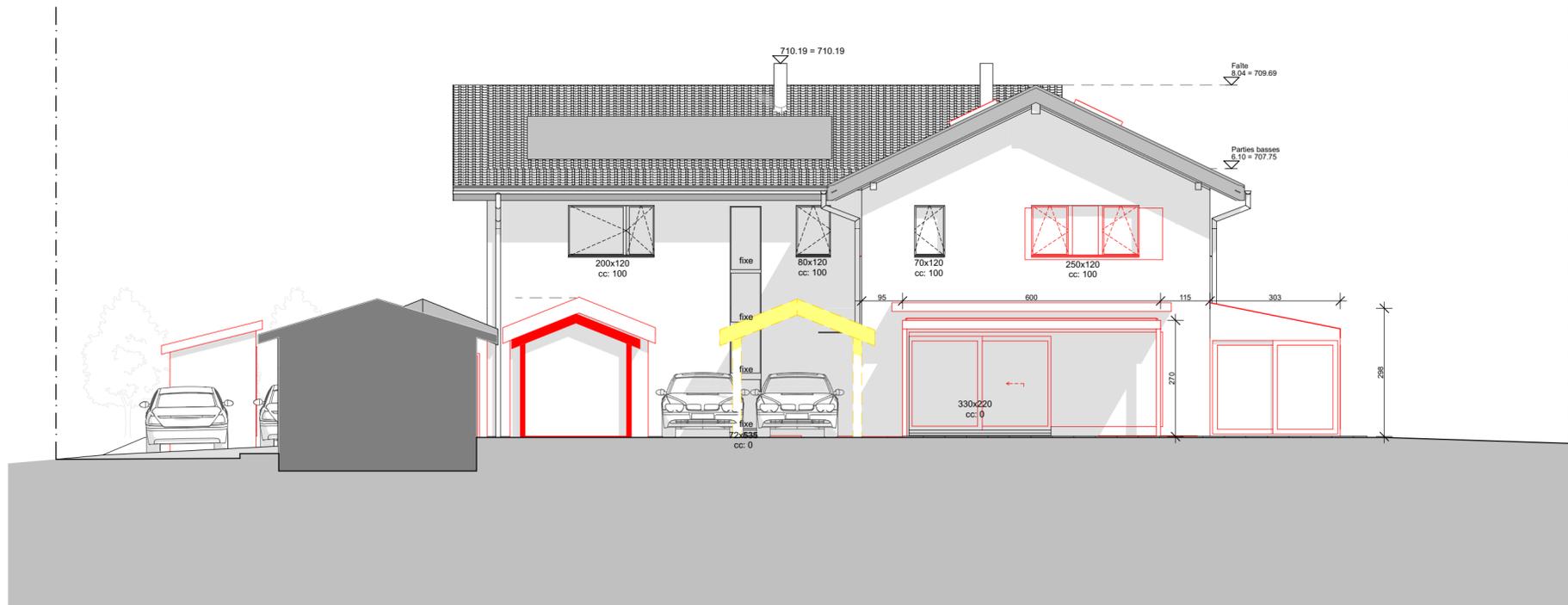


plans à l'échelle 1:100
A2 | 17.05.24

Façade Sud



Façade Ouest



100DL - Enquête Complémentaire Façade Sud et Ouest

Construction de dépendances (Garages voiture), abri vélo, cabanon jardin, véranda, pergola, mezzanines et fenêtre de toit Villa A. Modification des sous-sol et modifications des fenêtres. Emplacement des plantations des arbres, ainsi de l'arbre de compensation.

Chemin de Longeraie 18 Le Mont-sur-Lausanne CH-1052
Parcelle n°1130

DIPEK Sàrl
Chemin de Longeraie 101
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Villa A
Mme. GONZALEZ RODRIGUEZ Elena & M. GUERDOU Alexandre

Villa B
Mme. MAGEL Lilian & M. BHALERAO Amol
CAMAC n° 230053

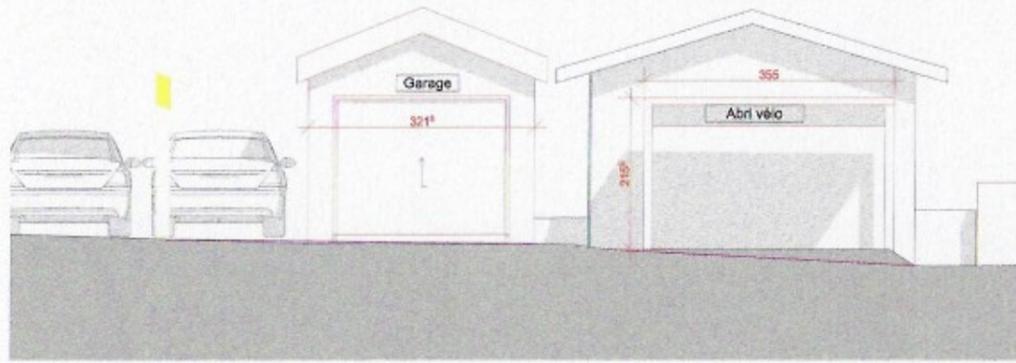
niveau faîte =	+8.04	709.69
niveau partie basse =	+6.10	707.75
niveau combles =	+2.98	704.63
niveau rez =	±0.00	701.65
niveau sous-sol =	-2.56	699.09

Légende

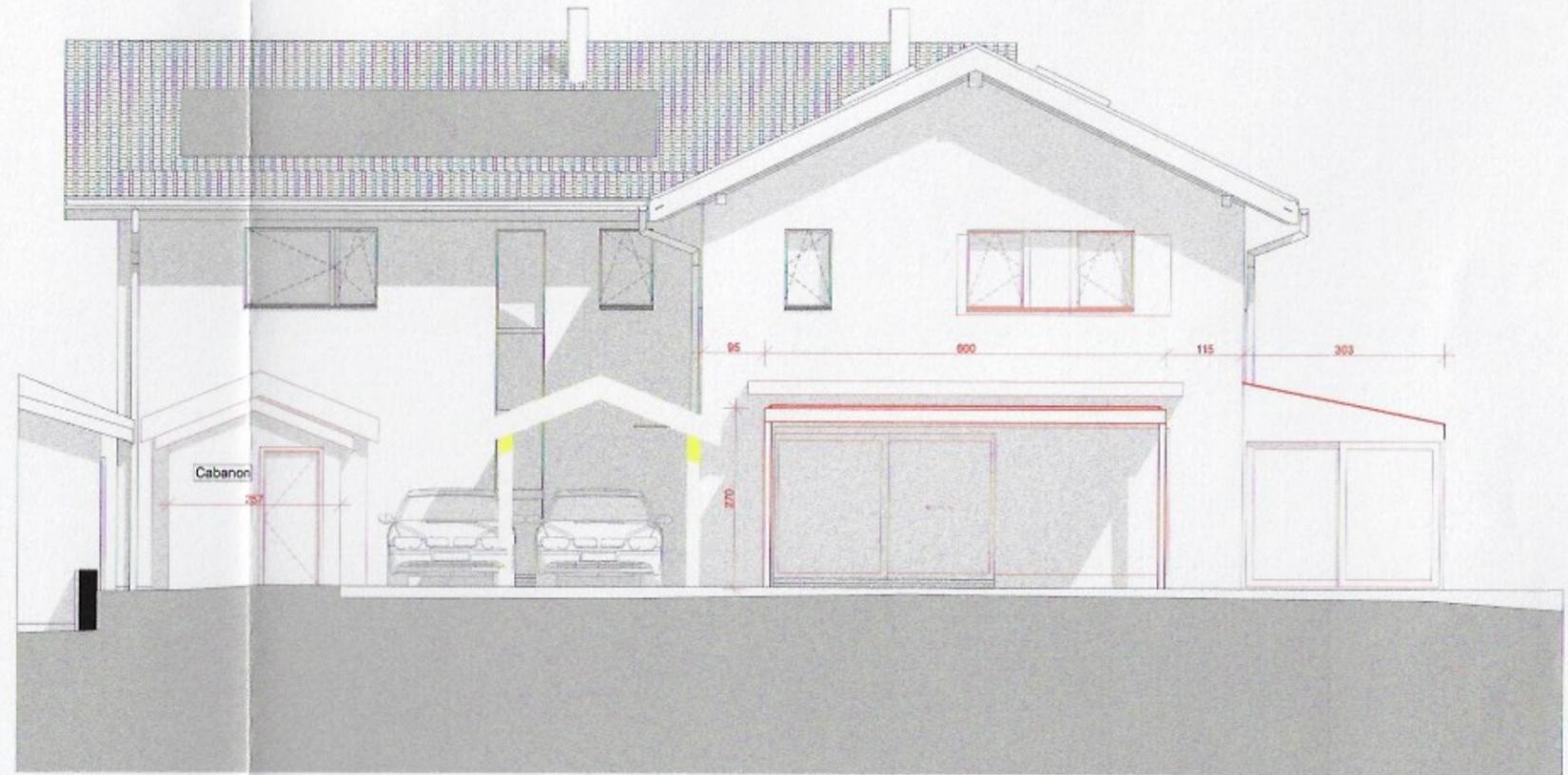
Existant	
Démolition	
Construction	
Canalisation E.U.	
Canalisation E.C.	

plans à l'échelle 1:100
A2 | 17.05.24

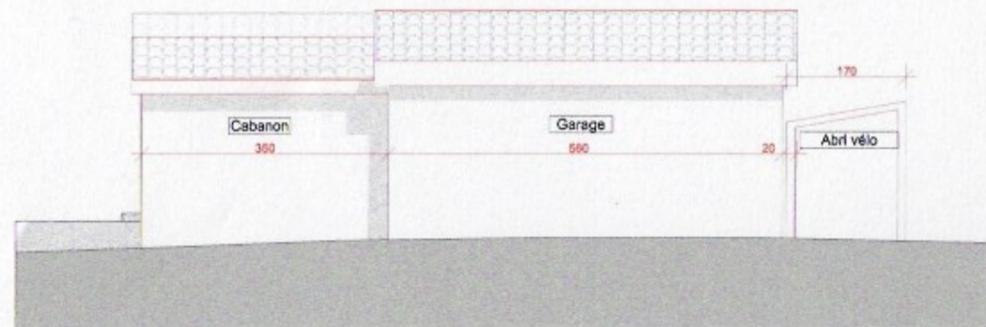
Façade Est



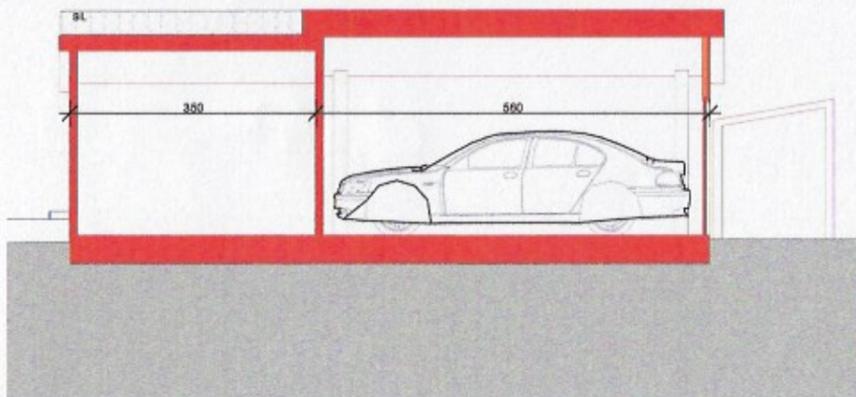
Façade Ouest



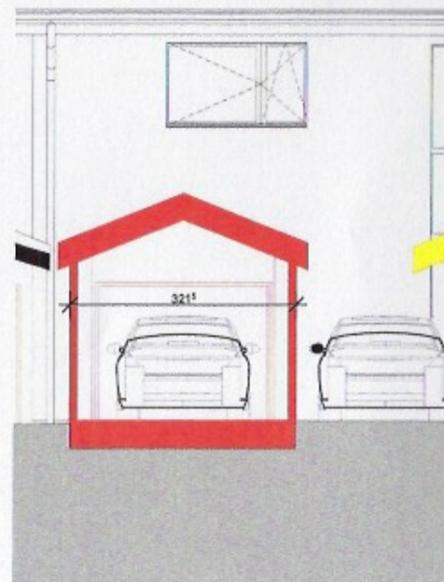
Façade Sud



Coupe D1



Coupe D2



100DL

Garage / Cabanon

Construction de dépendances (Garages voiture), abri vélo, cabanon jardin, véranda, pergola, mezzanines et fenêtre de toit Villa A. Modification des sous-sol et modifications des fenêtres. Emplacement des plantations des arbres, ainsi de l'arbre de compensation.

Chemin de Longeraie 18 Le Mont-sur-Lausanne CH-1052
Parcelle n°1130

DIPEK Immobilier SA
Chemin de Longeraie 101
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Villa A
Mme. GONZALEZ RODRIGUEZ Elena & M. GUERDOU Alexandre

Villa B
Mme. MAGEL Lilian & M. BHALERAO Amol
CAMAC n° 193074

niveau faite =	+8.04	709.69
niveau partie basse =	+6.10	707.75
niveau combles =	+2.98	704.63
niveau rez =	±0.00	701.65
niveau sous-sol =	-2.56	699.09

Légende

- Existant
- Démolition
- Construction
- Canalisation E.U.
- Canalisation E.C.

Propriétaires
Elena & Alexandre
Lilian & Amol

Architecte
[Signature]

plans à l'échelle 1:100
A3 | 17.05.24